

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Modification de l'arrêté du 27 mars 2024 portant désignation des membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sotteville-lès-Rouen

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de Sotteville-lès-Rouen

Vu :

- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R123-12,
- La délibération n°2020/47 fixant à 12 personnes, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
- L'arrêté n°2024/230 portant désignation des membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sotteville-lès-Rouen
- L'arrêté n°2025/651 du 19 septembre 2025 modifiant l'arrêté n°2024/230 portant désignation des membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sotteville-lès-Rouen

Considérant que l'association SOLEPI (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions) a demandé que Monsieur Grégory PETEIL soit remplacé par Madame Mélanie BUIGNET,

ARRETONS :

Article 1 : L'arrêté municipal en date du 27 mars 2024 modifié par l'arrêté du 19 septembre 2025 est modifié comme suit :

A l'article 1 « Sont nommés administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, les personnes suivantes :

- au titre des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

Madame Mélanie BUIGNET

Monsieur Serge LIARET

Monsieur Emmanuel MARIE

- au titre des associations familiales, et sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales :

Madame Geneviève QUESMEL

- au titre des associations de retraités et de personnes âgées de la Commune :

Monsieur Fabien SELLIER

- au titre des associations de personnes handicapées du Département :
Madame Christine SOLMON »

Article 2 : Madame la Directrice du C.C.A.S est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une notification aux intéressés.

Sotteville-lès-Rouen, le 18 novembre 2025

**Maire,
Conseiller Départemental,**

Alexis RAGACHE

